



- UA Zone d'habitat dense
- UB Zone d'habitat moins dense
- Ui Zone d'activités
- AU Zone d'urbanisation future (habitat)
après modification ou révision du PLU
- NL Zone d'activités sportives
- N Zone naturelle
- A Zone agricole
- AS Zone agricole stricte
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés

Servitude de mixité sociale (art. L.123-1-16°), dans le secteur repéré par cette trame (zone UB des Salonnières): les logements réalisés devront être de type locatif pour un minimum de 30 % d'entre eux, dont au minimum un tiers de logements locatifs sociaux (sans distinction de type de financement).

- Zonage d'inondabilité :
- Q10 : crue décennale
 - Q50 : crue cinquennale
 - Q100 : crue centennale

Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Chânes
échelle: 1/3000ème
5. Document graphique

- Prescription de la révision du plan local d'urbanisme le: 02/02/2004
- Dossier arrêté le: 02/01/2010
- Dossier approuvé le:

Liste des emplacements réservés:
ER 1: aménagement d'un parking pour la salle polyvalente, 1580 m², bénéficiaire: commune.
ER 2: aménagement d'un carrefour et de ses abords, 366 m², bénéficiaire: commune.
ER 3: extension des équipements sportifs, 2776 m², bénéficiaire: commune.